

Un conseil de développement pour renforcer la concertation dans le territoire du Parc :

(texte Grimaldi)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués du PNR du Verdon,

Tout d'abord permettez nous de vous remercier pour nous avoir fourni les moyens de travailler au sein de cette magnifique Maison du parc à Moustiers et de saluer la compétence et l'implication profonde de l'ensemble des Techniciens du Parc.

Dans le passé, les moines de Lérins et les bergers de la Crau ont autant participé au modelage du paysage que les habitants du territoire. Aujourd'hui les vacanciers, les entreprises, nouveaux dessinateurs des paysages et « nommeurs » de lieux ont pris la relève aux cotés des agriculteurs et entrepreneurs locaux.

Certains d'entre vous diront que le PNR du Verdon c'est Nous, d'autres que c'est Vous, d'autres encore que ce sont Eux. Ce qui est certain, c'est que le PNR du Verdon est un territoire remarquable doté d'une charte, engagement moral entre ce territoire et tous ses acteurs. Ce territoire vous l'avez voulu et créé. Il demande aujourd'hui à être respecté, protégé et développé pour les habitants, les visiteurs et les générations futures.

De nombreux défis se présentent à nous conditionnant l'avenir de notre territoire :

- maintenir et promouvoir une dynamique économique de qualité visant l'excellence (dont l'économie du tourisme) sans dommage pour le patrimoine et le cadre de vie,
- veiller à assurer la présence et l'amélioration de services au public indispensables au développement du territoire, au maintien et à la qualité de vie des populations,
- construire et affirmer une identité claire pour ancrer les actions, développer le territoire en harmonie avec ses richesses patrimoniales et culturelles, et les attentes de sa population

Les enjeux et la gestion du PNR du Verdon dépasse les limites de son territoire, vous en êtes la preuve : ce sont autant les élus locaux que les élus départementaux et régionaux qui y contribuent, ce sont autant les citoyens du Parc, habitants, mais aussi visiteurs occasionnels et habitués, professionnels et touristiques, qui désirent fortement participer à sa pérennité, sa protection et son développement.

La nouvelle charte du parc naturel régional du Verdon a inscrit dans ses orientations la volonté de « placer l'homme au cœur du projet ». Concrètement, il s'agit d'avoir un parc plus proche de ses habitants, mieux ancré dans le territoire en favorisant la participation de toutes et tous, en particulier à travers la mise en place d'un « conseil de développement ».

Cette instance de participation, qui existe de manière obligatoire dans les territoires de pays, peut également s'avérer un outil pertinent pour un Parc Naturel Régional et ses habitants. Il

visé en effet à favoriser le lien entre les élus et les habitants dans une dynamique de projet territorial.

Le 16 janvier 2009 vous nous avez invité à constituer un comité de préfiguration de ce conseil de développement. Ses membres, à travers 4 réunions de travail, ont cherché à imaginer quelles pourraient être la mission, les modalités d'organisation, les thèmes et les modes de travail potentiels de ce conseil de développement. Nous sommes devant vous aujourd'hui pour vous présenter les premières propositions de notre groupe de travail.

1) Les orientations générales du conseil de développement : mission, rôle et modalités d'organisation

Nous souhaitons que ce conseil de développement devienne **l'organe central de la concertation** à l'échelle du Parc. Il devra adopter une **attitude d'écoute et de proximité** avec les acteurs et les habitants des différents ensembles géographiques qui constituent le territoire du parc. En allant vers les autres – acteurs et habitants –, en provoquant la rencontre, en cherchant à recueillir la parole de tous, en mobilisant les bonnes volontés, le conseil de développement pourra jouer un rôle « **d'incitateur, d'incubateur d'idées** » au service du lien social et du développement du territoire. En proposant un espace de travail inédit, où chacun puisse se sentir libre de s'exprimer, il cherchera à **valoriser les atouts, développer des synergies, trouver des solutions** dans la recherche d'un « intérêt général du territoire ».

Ce conseil de développement devrait devenir un outil de **prospective territoriale**, observatoire des changements, des innovations et de l'inventivité, en capacité de nourrir et **d'enrichir la charte du Parc du Verdon**.

Il pourra jouer un **rôle de veille, de suivi et d'évaluation du projet** de territoire et constituera, en direction des élus du Parc, une **force de proposition**, d'aide à la décision.

Ceux-ci pourront **saisir** le conseil de développement pour lui demander d'élaborer des avis et propositions sur des sujets particuliers. Le conseil de développement pourra également **s'autosaisir** pour émettre et formuler des avis ou propositions relatives à telle ou telle question qu'il estime importante.

Le conseil de développement sera une **instance souple, indépendante et ouverte** aux acteurs socioéconomiques, aux associations et aux habitants volontaires et désireux de s'impliquer dans la vie du territoire. Les membres de la société civile participant aux commissions thématiques du Parc pourront devenir membres de droit du conseil de développement. Réciproquement, le conseil de développement pourra mandater des représentants au sein des commissions thématiques du Parc. (Nous rappelons que les commissions thématiques du Parc ne sont ouvertes qu'à des représentants d'organismes). Il serait souhaitable que les vices présidents des commissions thématiques s'impliquent activement au sein du conseil de développement et qu'ils constituent une courroie de transmission des réflexions du conseil au sein des commissions thématiques.

Le conseil de développement cherchera dans sa composition à refléter la diversité des acteurs, des activités et des sous-ensembles géographiques du territoire du Parc.

De manière à favoriser **les liens avec les territoires voisins**, il invitera des représentants des conseils de développement du pays A3V et du pays de la Haute Provence à travailler avec lui. Les membres du conseil de développement du pays du Verdon, à l'image de sa présidente

participant de manière volontaire au comité de préfiguration, seront invités à rejoindre le conseil de développement du Parc du Verdon, de façon à ne pas multiplier les instances de participation sur le territoire.

Le conseil de développement du Parc du Verdon veillera également à éviter les écueils de « l'institutionnalisation » et de la démobilité en :

- veillant à l'ancrage territorial de ses représentants,
- en ne figeant pas sa composition, en conservant sa porte ouverte, en accueillant,
- en se dotant d'une organisation et d'une méthode de travail rigoureuse,
- en se dotant de règles de fonctionnement internes démocratiques et publiques (qui feront l'objet d'un document spécifique)
- en développant une stratégie d'animation et de communication sur l'ensemble du territoire,
- en valorisant la discussion et en adoptant un langage compréhensible par tous pour rapprocher et ne pas exclure,
- en se dotant de ressources propres et si possible diversifiées afin de garantir son indépendance.

Dans un objectif d'efficacité, il sera indispensable de :

- **dialoguer de manière régulière avec les élus du Parc** selon un calendrier et des modalités concertées avec eux. Chaque année une réunion élus/conseil de développement sera organisée de manière à tirer le bilan des saisines et des autosaisines et de dresser les perspectives à venir. Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu que le conseil de développement siège au sein du comité syndical du Parc, à hauteur de 6 représentants dont un mandaté par ses pairs siègera au bureau du Parc du Verdon.
- trouver une bonne **articulation avec les commissions thématiques** du parc, en particulier à travers les vice-présidents des commissions.
- de bénéficier de la **ressource des chargés de mission** du parc afin que leurs compétences puissent être mises, lorsque c'est nécessaire, au service du débat.

Les prochaines étapes :

- envisager le type de statut du conseil de développement (associatif ou informel),
- quel que soit le statut, rédiger un projet de règlement intérieur du conseil de développement (en s'aidant des documents déjà réalisés dans les autres territoires de la région)
- définir une stratégie de mobilisation (choix du premier thème de travail, modalités de communication, identification de personnes ressources, collecte de données...)
- envisager si le premier sujet de travail doit relever d'une saisine ou d'une autosaisine
- envisager les modalités de soutien du syndicat mixte du Parc Naturel Régional au conseil de développement (humain, financier, matériel...) et les articulations concrètes aux commissions thématiques.
- envisager les collaborations possibles et souhaitables avec le conseil scientifique,
- débattre de la présence au sein du conseil de développement d'un collège des élus du territoire.
- Organiser la séance de lancement du conseil (assemblée constitutive) en faisant appel largement aux citoyens du Verdon le samedi 13 juin prochain à 17h00 à Trigance

2) Quels objets de travail pour le conseil de développement ?

Au cours de nos échanges de nombreuses thématiques de travail ont pu émerger et pourront nourrir l'activité du conseil de développement. Ces sujets, qui n'ont été qu'esquissés pour l'instant, sont divers. Ils relèvent à la fois du champ économique, social ou sociétal et environnemental. Le conseil de développement pourra s'en saisir en analysant l'existant et en se projetant dans l'avenir en tentant de repérer les contradictions, les contraintes mais aussi les possibles et les leviers sur lesquels agir.

La liste des sujets abordés est longue mais tous relèvent d'un des trois défis transversaux ci-dessous :

- **Mieux vivre ensemble dans le Verdon** : comment améliorer la vie quotidienne sur le territoire ? Cette question renvoie à de nombreux sujets :
 - évolution de la population, bouleversements démographiques et ses conséquences sur le territoire, stratégie d'accueil des nouveaux habitants,
 - maintenir et améliorer les services aux publics
 - mieux prendre en compte la jeunesse et sa participation à la construction du territoire
- **Inventer le futur** : Quels sont les changements en cours ou à venir, comment les anticiper et préparer l'avenir ?
 - Quels modèles de développement économique pour le territoire ? Economie résidentielle ou productive ? Pôles d'excellence ...
 - La « marque » Parc (produits, services, savoir-faire)
 - Filière bois
 - Circuits courts
 - Economie touristique et « durabilité »
 - Agriculture : composante essentielle de l'économie locale, il faut réfléchir à la manière de travailler en termes d'excellence, de filières, de promotions, de labellisation. Diversifier les activités. Protéger des espaces de production
 - ITER et ses conséquences...
- **Préserver la « beauté »** : Quels équilibres trouver entre développement et préservation du patrimoine, de l'identité et de la qualité de vie du territoire ?
 - Aménagement du territoire, foncier, paysage...
 - Urbanisme durable, écovillages...
 - Etc.